

Décision n° 2026/01/ASP/AC/Limoges
relative aux délégations de signature
de la chargée de mission juridique sise à Limoges

L'Agent Comptable de l'Agence de Services et de Paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de Services et de Paiement,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) Art.16,

Vu l'arrêté ministériel en date du 29 octobre 2026 portant nomination de M. Patrick LAITANG en qualité d'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement,

Décide

Article 1^{er} : Chargée de mission juridique

Délégation de signature est donnée à **Mme Aurélie NAU**, chargée de mission juridique pour les actes suivants :

- correspondances courantes relatives à ses missions et ne soulevant pas de question de principe à adresser aux directions (inter-) régionales, aux directions du siège et aux interlocuteurs externes,
- demandes de transmission de dossiers ou d'informations,
- fiches résultant d'analyses effectuées,
- bordereaux de transmission de documents (1) destinés aux directions régionales et directions de l'établissement.

Article 2 : Champ d'application

La présente délégation s'applique à tous les modes de transmission (écrits, télécopies ou mél).

La présente délégation s'applique à tous les modes de transmission (écrits, télécopies ou mél).

Article 3 : Date d'effet

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du MAASA (Ministère de l'Agriculture e l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire).

Article 4 : Publication

La présente décision est publiée sur le site du MAASA (Ministère de l'Agriculture e l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire) pour insertion au Bulletin Officiel.

Fait à Limoges, le 1^{er} avril 2026

L'Agent Comptable

Patrick LAITANG

(1) les bordereaux de transmission ne doivent en aucune manière comporter un avis, une remarque dont la signature ne serait pas de la compétence du signataire.

Copie à :

- Mme Aurélie NAU ;
- Secrétariat AC Limoges (original pour archivage) ;
- MAASA/DICOM.